

**Assemblée générale ordinaire**  
**31 mai 2011**  
**Metz**

**Texte des résolutions**

**PREMIERE RESOLUTION**

L'assemblée générale après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport général des commissaires aux comptes, approuve les comptes annuels arrêtés le 31 décembre 2010 tels qu'ils ont été présentés. En conséquence, l'assemblée générale donne pour l'exercice clos le 31 décembre 2010, quitus de leur gestion aux administrateurs.

**DEUXIEME RESOLUTION**

Le solde bénéficiaire de l'exercice 2010 soit.....	48 946 972,42 €
diminué du report à nouveau.....	36 220 956,18 €
donne un montant à répartir de.....	12 726 016,24 €

Sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale décide d'affecter ce montant comme suit :

- réserve légale.....	2 448 000,00 €
- réserve intéressement.....	935 908,00 €
- intérêt de 3 % aux parts sociales.....	7 433 486,00 €
- dividende aux CCI.....	3 648 750,00 €
- réserves pour éventualités diverses.....	- 1 740 127,76 €

L'intérêt servi aux parts sociales ainsi que le dividende versé aux CCI seront mis en paiement à partir du 29 juin 2011. Il est rappelé que l'intérêt servi aux parts sociales ouvre droit à l'abattement de 40 % lorsque les parts sont détenues par une personne physique domiciliée en France, sauf option pour le prélèvement libératoire.

L'intérêt distribué au titre des trois derniers exercices a été de :

2007 : 5 303 394 €  
2008 : 5 323 698 €  
2009 : 5 155 627 €

**TROISIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale dispose que la totalité de l'intérêt versé aux parts sociales au titre de l'exercice 2010 est payable soit en espèces, soit en parts.

Les sociétaires choisiront l'un ou l'autre mode de paiement au cours d'une période qui courra du 1<sup>er</sup> juin au 27 juin 2011. La date de jouissance des parts créées est fixée au 1<sup>er</sup> juin 2011. Faute de réponse à l'expiration de ce délai, le règlement sera effectué en numéraire.

#### **QUATRIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, approuve les comptes consolidés au 31 décembre 2010.

#### **CINQUIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les opérations visées à l'article 28 des statuts, approuve les conventions qui y sont énoncées.

#### **SIXIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale renouvelle le mandat d'administrateur de Monsieur Jean-Baptiste CARLU pour une période statutaire de cinq ans qui prendra fin avec l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2015.

#### **SEPTIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale renouvelle le mandat d'administrateur de Monsieur Alfred LIMBACH pour une période statutaire de cinq ans qui prendra fin avec l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2015.

#### **HUITIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale renouvelle le mandat d'administrateur de Monsieur Yves DUBIEF pour une période statutaire de cinq ans qui prendra fin avec l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2015.

#### **NEUVIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale renouvelle le mandat d'administrateur de Monsieur Michel GAY pour une période statutaire de cinq ans qui prendra fin avec l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2015.

#### **DIXIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du procès-verbal de la présente séance pour l'accomplissement de toutes formalités légales de dépôt ou de publicité.